

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCE

Mercredi 7 décembre 2022 – 18h00 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Luc BEAUFILS, M. Karim BOUNAB, Mme Brigitte CHOQUET, M. Pierre COUPRIT, Mme Sylvie GAYON, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Martine GRESSANT, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Gilles MALLET, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Jean SELLIER, M. Philippe VAN-HOORNE.

Etaient excusés : M. François CARBONELL, M. Stéphane DIF, M. Sébastien GOURDEL qui a donné pouvoir à M. Karim BOUNAB, Mme Paule KLYMKO, M. Michel LERAT, M. Dominique NETZER, M. Hubert SEJOURNE, M. Gérard VIEL.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de pouvoirs : 1

M. Gilles MALLET est désigné secrétaire de séance.

1

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2022

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 22 mars 2022.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022 – 12 – 01

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE EXPERIMENTATION DE CIRCUITS DE RANDONNEE
« PREMIUM »**

Lors de précédentes discussions et d'échanges avec les équipes des CdC, il a été évoqué la mise en place d'une réflexion collective autour de la thématique des circuits de randonnée.

Les constats faits par tous les acteurs sont les mêmes : offre importante de circuits, difficultés à suivre l'entretien et le balisage, compétences différentes entre les CdC et les communes d'un territoire à l'autre, stocks de topoguides papier existants mais obsolètes, demande des touristes d'avoir des offres numérisées, manque d'animation, ...

Une démarche de classement et de sélection d'itinéraires est initiée notamment par le Département dans l'optique de communiquer sur une offre plus restreinte et plus qualitative.

Au niveau du PETR, des réunions de travail ont eu lieu avec les élus en charge du tourisme, et les responsables d'office de tourisme / service tourisme, et agents du PETR.

Un consensus a été trouvé autour de l'idée d'une démarche collective d'accompagnement des 3 CdC dans la mise en place et la structuration d'une offre de services « Premium » (panneau d'information, signalétique, mobilier, numérisation, application smartphone de sentier d'interprétation...) dans le cadre d'une expérimentation commune sur 4 ou 5 circuits pédestres par CdC, tout en élaborant des dossiers de subventions LEADER pour financer cette expérimentation.

Le PETR a donc accompagné les élus et les techniciens en charge du tourisme et de la randonnée sur ce projet, avec l'aide cet été d'une stagiaire.

Aujourd'hui les participants au groupe de travail se sont accordés sur ce que pourrait être le contenu de l'opération. 15 circuits « Premium » ont été sélectionnés : 6 sur la CDC VAM, 5 sur la CDC Argentan Intercom et 4 sur la CDC des Pays de L'Aigle.

Afin d'aller plus loin dans la démarche et d'engager le programme, le PETR propose l'organisation suivante :

. Les 3 EPCI confient au P2AO la partie « prestation intellectuelle » inhérente à l'opération, c'est-à-dire : la conception des panneaux avec la création d'une charte graphique commune (15 RIS et 30 pupitres thématiques sur le patrimoine, les paysages, la biodiversité, l'histoire...), la réalisation des audios et des contenus Baludik (application de visites guidées numériques).

Pour cela il y a un gros travail de concertation, de recherches et de rédaction à réaliser qui peut être réalisé par le PETR.

Le P2AO travaillera avec ses 3 CdC (offices de tourisme) et fera appel à un graphiste ainsi qu'à une structure spécialisée pour la création et la mise en ligne des contenus numériques Baludik.

. Les 3 EPCI créent un groupement de commandes pour lancer un marché public (MAPA) pour la réalisation et l'installation d'équipements : l'un des 3 EPCI portera le groupement de commandes pour la fabrication et la pose des équipements (RIS, pupitres, tables, bancs, flèches directionnelles). Argentan Intercom a été sollicitée pour être le porteur du groupement de commandes. Le P2AO préparera les délibérations et les conventions afférentes à la création de ce groupement et les soumettra aux EPCI.

. Chaque EPCI avait déposé une fiche de demande préalable LEADER pour financer ses investissements et pourra déposer son dossier complet de demande LEADER au retour de l'appel d'offres.

. Si le P2AO porte la partie « prestation intellectuelle », il peut déposer également une demande de subvention au titre du programme LEADER en cours.

Cette demande porterait :

. sur le financement des prestations charte graphique, mise en page des visuels, audios (3 circuits tests), parcours Baludik (3 circuits tests) estimées à ce jour à environ 6 000 €,

. sur le financement du temps de travail de l'agent en charge du dossier, Emmanuelle DABON, estimé à ce jour à 20% en 2023 soit 9 145,79 € (salaires, charges, frais de fonctionnement éligibles).

Le président sollicite l'avis du comité syndical sur l'engagement du PETR :

. dans la réalisation des prestations intellectuelles pour le compte de ses 3 EPCI

. dans l'accompagnement des 3 EPCI à la création du groupement de commande et au suivi de l'opération

. dans la demande de financement LEADER à hauteur de 80% sur les dépenses de prestation intellectuelle et de temps de travail, estimées à ce jour à 15 145,79 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'expérimentation de circuits de randonnée « Premium »,**
- **D'approuver le portage par le PETR d'un accompagnement des 3 CdC pour la mise en place du projet, et la création d'un groupement de commandes,**
- **D'approuver le portage par le PETR de la réalisation des prestations intellectuelles pour le compte des 3 CdC,**

- De solliciter les fonds européens Leader pour financer l'ingénierie du PETR et les prestations intellectuelles,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATION

OBJET : PROGRAMME EUROPEEN LEADER – PRESENTATION DE LA CANDIDATURE 2023 – 2027

Lors des précédents Comités Syndicaux, le PETR a approuvé le dépôt d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), puis le dépôt d'une réponse à l'Appel à Candidatures, ainsi que la consultation de bureaux d'études pour un accompagnement du PETR dans cette démarche.

Pour rappels :

- La Région a publié l'Appel à Candidatures Leader 2023-2027 le 21 juin 2022.
- La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 30 novembre 2022.
- La dotation définie par la Région pour Leader 2023-2027 est de 30,5 M€.
- Le nombre de territoires candidats est de 19 (il y a actuellement 17 territoires Leader 2015-2022).

Situation au 30 novembre :

- Pour élaborer sa candidature, le PETR a sollicité un accompagnement (décision du Comité Syndical du 22 mars 2022) et retenu Rouge Vif Territoires pour travailler sur la partie diagnostic et stratégie à insérer dans le dossier, et sur la concertation avec les acteurs.
- 2 temps d'échanges et de concertation ont été organisés avec Rouge Vif Territoires, et présidés par Sébastien GOURDEL.
- 1^{er} temps d'échange le 20 septembre à Gacé lors de 2 ateliers avec une trentaine de personnes pour travailler sur le diagnostic du territoire, la stratégie et les enjeux. Ces ateliers ont réuni des élus, des techniciens des collectivités du PETR, et des associations (pour Argentan, plusieurs agents Ville / CdC étaient présents).
- 2^{ème} temps d'échange le 11 octobre à Gacé avec une dizaine de personnes pour travailler sur les fiches-actions Leader, le fonctionnement du Comité de Programmation, et la future grille de sélection des projets.
- Le dossier devait comporter 30 pages maxi + 30 pages maxi d'annexes. La répartition de la rédaction des différentes parties à préparer a été faite entre le PETR et Rouge Vif Territoires.
- Il y a 3 fiches-actions thématiques + 2 fiches-actions classiques (animation Leader + coopération).
- Les fiches thématiques s'articuleront autour de l'économie, des services, et des patrimoines.
- La fiche « économie » traite des thèmes suivants : structuration de filières, commerce / artisanat, économie sociale et solidaire, économie circulaire, circuits courts, soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation, promotion du tissu économique local, soutien aux réseaux et aux collectifs.
- La fiche « services » traite des thèmes suivants : mobilité durable (des habitants et des services), petite enfance, logement pour jeunes et pour seniors, culture / sport / loisirs, santé de proximité.
- La fiche « patrimoines » traite des thèmes suivants : patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine culturel, offre touristique, animation, hébergements touristiques atypiques.
- Les enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, climatique, et sociale, et à l'égalité femmes-hommes (enjeux de l'Europe et de la Région) seront transversaux et présents dans chacune des 3 fiches thématiques.
- La maquette financière proposée porte sur une demande Leader de 2 350 000 € pour 2023-2027. Nous avons calculé cette demande en fonction de la dotation du programme actuel durant lequel nous avons géré 3 507 549 € sur 7,5 ans (mi-2015 à fin 2022), soit environ 470 000 € par an. Nous sollicitons donc 470 000 € x 5 années, soit 2 350 000 € pour la période 2023-2027.
- Pour gérer le futur programme, nous devons constituer un nouveau Comité de Programmation avec des acteurs publics et des acteurs privés, et au moins 50% de privés. Une composition indicative a été insérée dans le dossier, mais elle devra être affinée et validée par les structures sollicitées. Il est proposé de faire appel à des personnes qui maîtrisent bien le programme Leader

et qui étaient assidues et participatives dans le programme actuel, mais aussi à quelques « nouveaux venus ».

- Une première ébauche de composition du Comité de Programmation de 18 membres, avec 6 membres « publics » et 12 membres « privés » a été proposée.
- Si d'autres structures, notamment associatives, et d'autres personnes sont intéressées, la composition peut évoluer jusqu'au conventionnement de mise en œuvre du programme.
- Retour de la Région pour la sélection des candidatures et l'attribution des dotations attendu pour le printemps 2023.

INFORMATION

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION

Un point d'information est fait sur l'avancement du Contrat de Territoire avec la Région et le Département porté par le PETR sur la période 2017-2022.

Ce contrat comprenait 44 dossiers et 6 dossiers n'ont finalement pas pu être déposés pour différentes raisons.

Un point est fait aussi sur la nouvelle politique contractuelle proposée par la Région et sur les consignes de la Région transmises aux CdC pour le Contrat de Territoire 2023-2027.

Les membres échangent sur le portage du futur Contrat. M. Jean SELLIER explique qu'il a souhaité que la CdC des Pays de L'Aigle porte son propre Contrat avec la Région. Monsieur le Président indique qu'il regrette que ce point n'ait pas pu être discuté entre CdC au préalable et que cela entraîne que les 2 autres CdC sont ainsi contraintes de porter leur Contrat alors que le PETR aurait pu le faire.

Le PETR pourra accompagner chaque CdC dans l'élaboration de son Contrat en fonction de ses besoins et de ses demandes, comme ce fut le cas pour le CRTE.

4

INFORMATION

OBJET : ETAT D'AVANCEMENT DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

Une information est faite sur l'état d'avancement des audits énergétiques des bâtiments publics.

Les audits du Lot n°1 – 2^{ème} et 3^{ème} tranche d'Argentan Intercom ne sont pas terminés (en cours).

Les audits du Lot n°2 (CdC VAM) et du Lot n°3 (CdC Pays de L'Aigle) sont terminés, ainsi que les 4 audits supplémentaires sur Gacé, Ecouché et Trun, réalisés dans le cadre d'avenants au marché.

Les rapports d'audits sont en cours de rédaction pour la Ville de L'Aigle. Ceux de la CDC des Pays de L'Aigle ont été transmis et une restitution y est prévue le 9 janvier.

Les rapports des 4 audits supplémentaires ont été envoyés aux communes.

Les rapports sur Argentan Intercom et la Ville d'Argentan sont transmis au fil de l'eau.

La mission d'économe de flux est en cours sur Argentan Intercom et la CdC VAM avec le TE61. La mission CEP (Conseil en Energie Partagé) est en cours sur la Ville de L'Aigle.

Les audits seront tous réalisés pour mars 2023 comme prévu.

Le PETR pourra alors régler le solde et solliciter les subventions Région et SEQUOÏA, et reverser la part de subvention revenant au TE61. Ensuite, le reste à charge sera sollicité par le PETR auprès de chaque collectivité engagée dans ces audits, comme défini dans les conventions de partenariat qui ont été signées.

DELIBERATION N° 2022 – 12 – 02

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conformément à la réglementation, le Comité Syndical du PETR doit procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du budget primitif 2023 qui interviendra lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport, qui doit être joint à la délibération.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure de l'encours de la dette,
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel, et la durée effective du travail.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2022, et sur la préparation du budget 2023 du PETR.

Le Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire est le suivant :

Concernant l'année 2022 (à quelques jours de la fin de l'exercice budgétaire) :

- Le budget réalisé se monte à 590 149 € en 2022 (498 717 € en 2021).
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont réalisées à 62 % du prévisionnel, et représentent 20 % des dépenses totales réalisées sur l'année (16 % en 2021),
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 90 % du prévisionnel, et représentent 40 % des dépenses totales réalisées sur l'année (43 % en 2021),
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont réalisées à 30 % du prévisionnel, et représentent 26 % des dépenses totales réalisées sur l'année (40 % en 2021),
- Les immobilisations (chapitres 20 et 21) sont réalisées à 35 % du prévisionnel, et représentent moins d'1 % des dépenses totales réalisées sur l'année (moins d'1 % en 2021).

Les principaux points explicatifs à signaler pour 2022 sont les suivants :

- Les charges à caractère général ont été plus importantes en 2022 qu'en 2021 (plus de 103 000 € contre 80 494 €) en raison notamment du compte 617 « Etudes et recherches » qui intègre 58 285 € d'études réalisées en 2022 contre 36 961 € d'études en 2021, en raison des diagnostics énergétiques dont une part importante a été réalisée et payée en 2022,
- Les charges de personnel ont été plus importantes en 2022 qu'en 2021 (près de 226 000 € contre 216 287 €) en raison de l'actualisation des indices des agents en avril décidée par le Comité Syndical du 1^{er} février 2022 (+ 6 000 €), et de la hausse du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 (+ 4 000 €),
- Les autres charges de gestion courante concernent les aides OCM versées aux bénéficiaires. Les aides OCM versées en 2022 ont diminué par rapport à 2021 et 2020 (133 775 € versées en 2022, contre 199 574 € versés en 2021 et 164 312 € versés en 2020). Après 2 années très dynamiques en paiements le rythme a un peu baissé en 2022, mais devrait remonter en 2023. Certains dossiers prennent du retard dans leur réalisation en raison de problèmes d'approvisionnement et de disponibilité d'artisans,
- Les immobilisations restent très minimes dans le budget depuis 2019 tant qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses de frais liés aux documents d'urbanisme concernant le SCOT.

Pour l'exercice 2023, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible en début d'année 2023 devrait être d'environ 300 000 €.
- Les délais de paiement des subventions Leader se sont raccourcis. Le PETR touche donc ses subventions annuelles d'ingénierie de l'année N majoritairement au second semestre de N+1. En 2023, il restera à percevoir 90 000 € au titre de l'année 2021, et 146 000 € au titre de l'année 2022.
- Les subventions restant à percevoir sur des actions terminées ou en cours de réalisation : Leader (Animation Leader 2021, Animation Leader 2022, Soutien préparatoire candidature Leader 2023-2027, Animation OCM 2022, Animation Vélo 2022), Région (solde OCM tranche 3, solde audits énergétiques), Séquoia / ACTEE (audits énergétiques), CdC / Communes (reste à charge audits énergétiques).

- La mobilisation des contributions des CdC membres, de fonds européens Leader, de fonds de l'ADEME, de fonds de la Région, et d'éventuels autres partenariats ou appels à projets, pour financer le budget 2023 du PETR.
- La hausse du point d'indice en milieu d'année 2022 a entraîné un coût supplémentaire de 4 000 € en 2022. Ce coût supplémentaire sera de 8 000 € en année pleine en 2023 (+ 4 000 € par rapport au réalisé de 2022).
- La perception de FCTVA par le PETR sur les dépenses d'investissements de 2021, pour un montant d'environ 400 €.
- L'absence de Restes à Réaliser en investissement en 2023.
- Des frais de structure stabilisés, mais avec une augmentation de charges liées au coût de l'énergie.
- L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat en cours, qui génère des mouvements financiers en croissance liés au versement par le PETR aux bénéficiaires, des aides CdC et Région, qui sont ensuite remboursées au PETR par les financeurs (environ 180 000 € d'aides devraient être versées en 2023).
- La fin des audits énergétiques de bâtiments publics, qui entraînera le solde du marché attribué au bureau d'études AD3E début 2023.

Pour les engagements pluriannuels :

- En fonctionnement : l'OCM, le programme européen Leader, l'action Vélos et Territoires, les audits énergétiques de bâtiments publics sont les actions pluriannuelles qui vont se poursuivre en 2023,
- En investissement : le PETR n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement à ce jour.

Pour l'encours de la dette : le PETR n'a pas d'emprunt et pas de dettes en cours.

Pour l'effectif de la structure : il sera constitué au 1^{er} janvier 2023 de 5 agents contractuels en CDI.
La durée du travail est basée sur 35 heures / semaine, et 1 607 heures par an.

6

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire 2023,**
- **D'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2023, joint à la délibération.**

DELIBERATION N° 2022 – 12 – 03

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS LEADER POUR L'INGENIERIE 2023

En accompagnement du débat d'orientation budgétaire et en préparation du vote du budget primitif 2023, le PETR doit formaliser la sollicitation des aides européennes Leader nécessaires à l'exercice 2023. Il convient donc de déposer formellement des demandes de financements pour l'ingénierie du PETR en 2023.

- Animation Leader 2023 :

Le dossier du financement de l'animation du programme Leader sur 2023 permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme européen Leader, à savoir 2,3 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 temps partiels), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans la convention de mise en œuvre du programme 2015-2022 signée avec la Région le 25 novembre 2015, et aux modalités de candidature au programme 2023-2027.

Ces agents sont mobilisés sur la mise en œuvre du programme 2015-2022 (élaboration des dossiers et de leurs plans de financements, organisation des réunions du Comité de Programmation, préparation des demandes de paiements, relations avec les services instructeurs et payeurs, ...), mais aussi sur la mise en

œuvre du prochain programme 2023-2027 (candidature, préparation du conventionnement, lancement du programme, communication, traitement des premiers dossiers, Comité de Programmation, ...).

Pour 2023, l'animation Leader est répartie sur les deux programmes. C'est en effet une année transitoire où il faut achever le programme en cours (1,5 ETP) et démarrer le programme suivant (0,8 ETP).

Programme Leader 2015-2022 : le montant total éligible du dossier comprend 77 930,03 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 15 586,00 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 62 344,03 €.

Programme Leader 2023-2027 : le montant total éligible du dossier comprend 45 913,53 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 9 182,71 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 36 730,82 €.

- Animation OCM 2023 :

Le PETR a mis en place une action de modernisation du commerce et de l'artisanat, destinée à soutenir la vitalité du tissu commercial et artisanal sur l'ensemble du territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 1 du programme Leader 2015-2022 « Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de l'OCM, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,95 ETP sur l'OCM, réparti sur 3 agents.

Le montant total éligible du dossier comprend 51 043,78 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 10 208,75 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 40 835,03 €.

- Animation Vélo 2023 :

Le PETR a été retenu par l'ADEME pour l'action « Vélos et Territoires », qui comprend de l'ingénierie et des études pour définir les futurs investissements qui seront réalisés pour développer la mobilité vélo.

Cette thématique est éligible à la fiche action 7 du programme Leader 2015-2022 « Renforcer la connaissance du territoire ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,3 ETP sur « Vélos et Territoires », pour décliner des actions opérationnelles issues du schéma directeur vélo, et accompagner les projets des collectivités.

Le montant total éligible du dossier comprend 19 769,45 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 3 953,89 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 15 815,56 €.

- Expérimentation circuits randonnée premium 2023 :

Le PETR a initié avec les 3 CdC une réflexion sur la refonte de l'offre en matière de circuits de randonnée. Il s'agit de rationaliser et d'améliorer l'offre, en expérimentant dans un premier temps un travail sur une sélection restreinte de circuits répondant à un classement « premium », afin de proposer de nouveaux services sur ces circuits qualitatifs.

Dans un second temps, selon les retours de l'expérimentation, le travail d'amélioration pourra être étendu à d'autres circuits.

Le PETR coordonne les travaux menés avec les 3 CdC.

Cette thématique est éligible à la fiche action 4 du programme Leader 2015-2022 « Favoriser le développement du tourisme ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,2 ETP sur l'expérimentation de circuits premium.

Le montant total éligible du dossier comprend 9 145,79 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 1 829,16 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 7 316,63 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement de ces dossiers,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation du programme Leader 2023, pour un montant de 62 344,03 € sur le programme 2015-2022,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation du programme Leader 2023, pour un montant de 36 730,82 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation OCM 2023, pour un montant de 40 835,03 € sur le programme 2015-2022,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation Vélo 2023, pour un montant de 15 815,56 € sur le programme 2015-2022,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'expérimentation sur les circuits de randonnée premium 2023, pour un montant de 7 316,63 € sur le programme 2015-2022,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.**

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la modification du SRADDET en cours et les objectifs de réduction de consommation foncière dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le Président de Région organisera début 2023 une réunion dans chaque Département pour rencontrer les présidents d'EPCI et de SCOT sur ce sujet.
- Concernant la poursuite de l'OCM, la Région redéfinit actuellement un nouveau dispositif qui pourra être mobilisé dans le cadre du futur Contrat. Le PETR proposera de poursuivre ce soutien au commerce et à l'artisanat, et il pourra déposer un dossier de demande de subvention dans chacun des 3 futurs Contrats de Territoire.
Une présentation plus détaillée sera faite au prochain Comité Syndical une fois le dispositif connu. Mais d'ores et déjà, les CdC doivent inscrire en 2023 une contribution OCM de 0,50 € / habitant puisque les prochains financements Région ne viendront qu'en contrepartie d'un financement local.
- Date du prochain Comité Syndical : mardi 7 février à 18 heures, pour le vote du budget 2023

8

En l'absence d'autres questions diverses, le Présidence clôt la séance à 19 h 45.